

10-1107-118



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 30.11.2010

Scanné le _____

MOTION

GARANTIR L'ACCES A LA JUSTICE ET L'EGALITE DES DROITS DES EMPLOYES-E-S DE L'ETAT DE VAUD

L'Etat de Vaud, par son Service du personnel (SPEV), met en question des principes fondamentaux régissant les litiges de droit du travail dans le cadre du traitement des recours liés à la mise en application du système de classification des fonctions et des salaires DECFO-SYSREM. Il y a en effet, dans les pratique du SPEV, une violation des injonctions légales claires figurant aux articles 16 al. 6 LPers et 343 al. 2 CO. Le législateur fédéral et cantonal ont tout deux voulu, pour les litiges de droit du travail, garantir un accès à la justice simple, rapide, non formelle, voire même gratuite, ainsi qu'une égalité de traitement des parties.

Rappelons d'abord qu'en première instance les litiges portant sur les transitions indirectes ou semi-directes sont instruits d'abord devant une Commission de recours, avec une garantie de gratuité de la procédure, alors que les litiges portant sur les transitions directes sont, en première instance, du ressort du Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) devant lequel, selon l'art. 16 LPers, la procédure est gratuite lorsque la valeur litigieuse est inférieure à CHF 30'000. Une inégalité de traitement contraire au principe d'égalité de traitement s'établit dès lors que, devant le TRIPAC, des avances de frais prohibitives sont demandées, remettant en cause l'accès à la justice. Ces avances de frais sont liées au mode de calcul de la valeur litigieuse que le SPEV effectue, alors même que l'Etat de Vaud est partie à la procédure! La valeur litigieuse est gonflée artificiellement, car calculée sur la différence de salaire jusqu'à la retraite de l'employé-e en question. Ce mode de faire est choquant, lorsque l'on sait que la valeur litigieuse, par exemple, lors de la contestation d'une résiliation de bail est calculée sur quatre ans! Dans un arrêt récent du Tribunal administratif du canton de Zurich (PB. 2007.00034 et PB. 2007.00039 du 9 juillet 2008, consid.1.7) le Tribunal a calculé la valeur litigieuse sur la base de la différence du salaire demandé par mois, multiplié par le nombre de mois entre le moment du changement de la grille salariale et la date du dépôt de la demande en justice, en y ajoutant encore le délai de congé ordinaire possible.

Pour le surplus, un autre subterfuge est mis en œuvre par le SPEV qui invoque, devant le TRIPAC, la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), en particulier son article 19 pour refuser la production de pièces requises et interdire ou limiter la convocation de certains témoins par le TRIPAC. Or, la LInfo ne saurait être invoquée, de manière pertinente, dans un conflit du travail. Son champ d'application est celui du rapport entre les autorités et les citoyens. Le SPEV veut en fait refuser au TRIPAC l'accès aux documents indiquant les critères ayant permis la construction de la grille salariale et l'élaboration de la nouvelle politique salariale.

Les motionnaires soussignés demandent au Conseil d'Etat de présenter un décret visant à garantir la gratuité de la première instance de procédure à tous les employés en litige concernant la mise en application du système de classification des fonctions et des salaires DECFO-SYSREM, en complément du Décret du 25 novembre 2008 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale d l'Etat de Vaud.

Le 30 novembre 2010

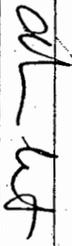
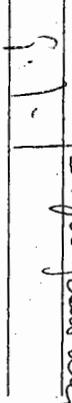
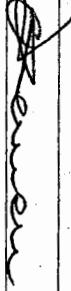
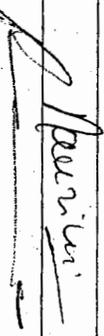
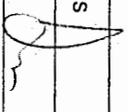
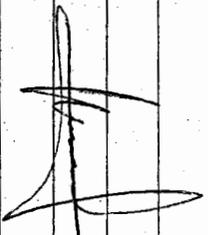
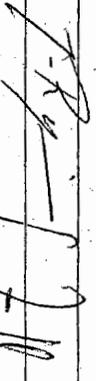
Jean-Michel Dolivo

souhait développer et demande renvoi à commission

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amaralle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas 
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline 
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine 
Haurly Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth 
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger 
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne 
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude 
Junod Grégoire 	Papilloud Anne	Silauri Alessandra 
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André 	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier 	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel 	Wehri Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wysa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice 	Rithener Christiane 	Zwahlen Pierre 